

# Contribution à la lutte contre la corruption dans l'administration municipale au Burkina Faso

**Kouamè Emmanuel BANAON**

Swiss UmeF University Of Burkina Faso

Université de Lisala de RDC

Département Management (Management des Ressources Humaines)

ebanaon@yahoo.fr

## Résumé

*L'administration municipale a pour vocation la satisfaction des besoins des citoyens. Pour ce faire, elle a besoin d'agents non seulement compétents mais aussi intègres pour produire des services de qualité. Malheureusement, certaines pratiques dans les marchés publics locaux, notamment la description des offres d'appel à concurrence, compromettent cette vocation. Ainsi, la mauvaise description de ces offres comporte des anomalies avec des conséquences désastreuses pour la municipalité. Les descriptions sont parfois reprises et les ouvrages publics réalisés sont de mauvaise qualité. Face à cette situation, les populations bénéficiaires manifestent parfois leur mécontentement et n'hésitent pas à traiter, à tort ou à raison, l'administration municipale de corrompue. En outre, les efforts de formation et de motivation, pour améliorer les prestations des agents municipaux, sont restés vains. Car les anomalies se multiplient et posent en réalité la question du respect de l'éthique par les fonctionnaires municipaux dans le domaine des marchés publics. Certes, il existe des dispositifs institutionnels et juridiques de lutte contre la corruption au Burkina Faso. Mais le résultat en la matière reste mitigé. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire d'appuyer cette lutte par la mise en place d'un code d'éthique professionnelle pour contribuer à lutter contre la corruption. Pour ce faire, la conception de ce code doit être participative, mobiliser tous les acteurs locaux. En ce moment, le code s'impose à tous les agents avec un dispositif de sanction dissuasif. Pour relever ce défi, les collectivités territoriales ont besoin de la ferme volonté politique de l'Etat, garant d'une gouvernance vertueuse pour tous.*

*Mot clés : contribution, lutte, corruption, administration municipale*

---

## Abstract

*The purpose of the municipal administration is to meet the needs of citizens. To do this, it needs agents who are not only competent but also have integrity to produce quality services. Unfortunately, certain practices in local public markets, in particular the description of competitive tenders, compromise this vocation. Thus, the poor description of these offers contains anomalies with disastrous consequences for the municipality. The descriptions are sometimes repeated and the public works produced*

*are of poor quality. Faced with this situation, the beneficiary populations sometimes show their dissatisfaction and do not hesitate to treat, rightly or wrongly, the municipal administration as corrupt. In addition, training and motivation efforts to improve the performance of municipal agents have remained in vain. Because the anomalies are multiplying and in reality raise the question of respect for ethics by municipal officials in the field of public procurement. Admittedly, there are institutional and legal mechanisms for fighting corruption in Burkina Faso. But the result in this area remains mixed. This is why it is necessary to support this fight by setting up a code of professional ethics to contribute to the fight against corruption. To do this, the design of this code must be participatory, mobilizing all local actors. At the moment, the code is binding on all agents with a dissuasive sanction mechanism. To meet this challenge, local authorities need the firm political will of the State, which guarantees virtuous governance for all.*

*Keywords : contribution, struggle, corruption, municipal administration*

---

## **Introduction**

Les administrations publiques, notamment municipales, ont pour vocation de satisfaire les populations. Pour ce faire, les agents chargés d'animer ces administrations doivent rendre des services qui obéissent aux exigences de quantité et de qualité souhaitées par les citoyens locaux. C'est dans ce sens qu'il convient d'admettre que « l'administration publique désigne d'une part une fonction, celle qui est rattachée au pouvoir exécutif, et d'autre part une organisation, soit un ensemble de personnes et de moyens » (D. Hänni, 2019, p.10). Le Burkina Faso n'échappe pas à cette vocation de l'administration publique surtout dans notre contexte de décentralisation qui doit assurer « le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres » (A. Ky, 2010, p.22). La décentralisation devient ainsi un cadre d'autonomie de gestion et de libre administration dans lequel le président de collectivité territoriale doit prendre en charge le développement socio-économique de sa commune par la réalisation de projets locaux porteurs. Il doit être appuyé dans cette mission par des agents moralement engagés. Ceux-ci doivent l'aider dans tous les secteurs de l'administration municipale, notamment dans celui des marchés publics locaux. En effet, pour la réalisation d'ouvrages socio-économiques et culturels (écoles, centres de santé, marchés, boutiques, caniveaux, ponts, maison de jeunes, maison de la femme, etc.) au profit des populations locales, le service en charge des marchés publics doit absolument

préparer ou décrire les offres d'appel à concurrence qui doivent être de bonne facture. Malheureusement sur le terrain, le constat est tout autre, ce qui pose une problématique auquel s'intéresse notre thème. La problématique du thème se fonde sur deux éléments essentiels à savoir les caractéristiques de la description des offres de marchés publics et leurs conséquences en termes de qualités des services rendus. Le premier élément concernant les caractéristiques des offres porte sur des anomalies qui ne répondent pas aux spécifications techniques contenues dans le devis descriptif. Autrement dit, ces offres ne sont pas conformes, si, bien entendu, « Une offre est dite conforme au dossier d'appel d'offres, lorsqu'elle répond à tous les termes, conditions et spécifications du dossier de consultation » (Y. Sanga Pema, 2016, p.89). Ces anomalies sont notamment l'imprécision des spécifications du produit fournies dans le cahier de charge, ce qui peut affecter la qualité et le fonctionnement du service fourni, l'indication des marques, brevets types ou origines dans les dossiers d'appel d'offre, la mauvaise interprétation des textes relatifs aux spécifications techniques, la correction abusive des offres. A travers ces anomalies dues à la mauvaise description ou analyse médiocre des offres, se cache une intention insidieuse de corruption (Arcp41, 2017 ; Armp42, 2013 ; Y. Sanga Pema, 2016). Quant au second élément de la problématique, il se traduit, notamment par des erreurs de conception ou de malfaçons de l'ouvrage, la sous-estimation des coûts, le non-respect des délais de réalisation de l'ouvrage et contraintes réglementaires, la non-préservation de l'environnement, la non-satisfaction de l'utilisateur final, des faits de corruption pour contourner les reprises coûteuses d'ouvrages défectueux. Au vu des éléments de la problématique, notamment des conséquences, nous avons choisi, dans notre réflexion, d'insister sur le dernier point relatif à la corruption au cœur de notre sujet. En effet, la non-conformité des offres et leurs conséquences, à première vue, peuvent être imputées au manque de formation ou de motivation des agents en charge des marchés publics dans les administrations des collectivités territoriales. Cette situation est préoccupante surtout que

---

<sup>41</sup> Arcp: Autorité de régulation de la commande publique

<sup>42</sup> Armp: Autorité de régulation des marchés publics

des odeurs de corruption sont constatées dans les marchés publics locaux. En effet, nous assistons à des dessous de table d'une valeur de 10, voire 20% du montant global du marché dans des pays tels le Cameroun, la République Démocratique du Congo et plus particulièrement le Burkina Faso (G. Courade, 2014). Dans ce dernier pays cité, sous la transition en 2015, des maires ont été réprimés pour des faits de corruption, notamment dans les marchés publics (I. A. Ardigo, 2019). La famille et des proches incompetents sont alors favorisés, des cadeaux sont donnés à des autorités chargées de délivrer un document administratif. La corruption devient alors un système vicieux et définie, du reste, comme « l'abus de fonctions publiques à des fins personnelles » (E. Lavallée, 2006, p.163). Face à ce constat inquiétant, la confiance des citoyens s'émousse à l'endroit de l'administration municipale, ce qui alimente le mécontentement et parfois la révolte contre les pratiques malsaines dans les marchés publics. En effet, « Si la majorité des acteurs, administrateurs commanditaires ou architectes bénéficiaires, ont une vision pessimiste, voire machiavélique, du fonctionnement actuel de la commande publique, c'est que cette dernière est devenue le lieu expérimental des conflits et des interrogations » (J. Lautman et R. Moulin, 1970, p.394). Au regard de cette situation, le manque d'éthique professionnelle dans les pratiques de l'administration publique locale devient évident. Parlant de l'éthique, elle peut se définir comme « les règles qui guident la conduite des individus sans avoir recours à une réglementation qui contraignent leurs comportements » (M. A. Nafzaoui, F. Belakbira & M. Kobiyyh, 2020, p.288).

Face à cette problématique soulevée par notre thème, la question qui se pose est de savoir comment mobiliser les agents de l'administration municipale pour vaincre la corruption dans les marchés publics locaux au Burkina Faso ? A travers cette question, notre objectif est de construire une administration municipale vertueuse au service des populations locales. Comme objectifs spécifiques, il s'agit premièrement de faire le point des pratiques de formation et de motivation des agents des services de marchés publics des collectivités territoriales. Secundo, présenter l'impact des pratiques de description des offres de marchés sur les fonctionnaires municipaux et les ouvrages publics au Burkina Faso. L'hypothèse principale qui se

dégage est que la description des offres de marché publics développe la corruption dans l'administration publique locale. À partir de cette hypothèse principale, se dégagent deux hypothèses secondaires. La première hypothèse secondaire est qu'il n'existe pas de pratiques de formation et de motivation au profit des agents en charge des marchés publics dans l'administration municipale. La seconde est que les pratiques de description des offres ont un impact négatif sur l'administration municipale. Pour vérifier ces hypothèses, nous avons adopté une approche méthodologique à composantes multiples.

## 1. Matériels et méthodes

La méthodologie formulée pour réaliser les résultats suit une démarche de recherche comportant deux grandes parties. Ces deux parties comprennent essentiellement la collecte et le traitement des données.

### *1.1. Collecte des données*

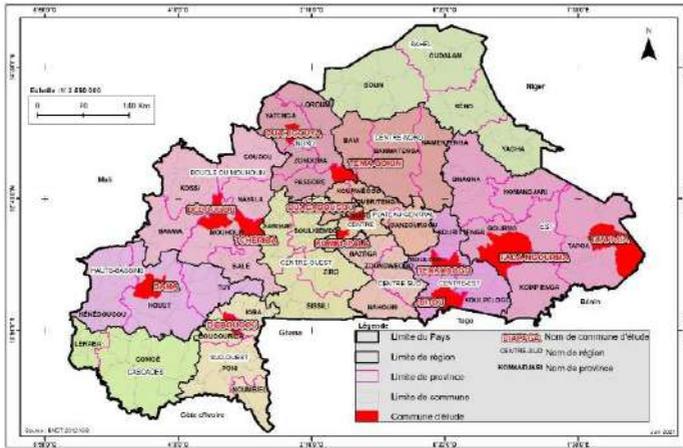
En matière de collecte de données, plusieurs outils ont été utilisés pour la réalisation de ce travail. Ces outils se résument à la revue de littérature, la pré-enquête, l'échantillonnage, le questionnaire, et enfin, les entretiens.

La revue littérature a fait l'objet d'une recherche systématique dans les centres documentaires et sur le net. Les centres documentaires visités sont notamment les bibliothèques de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Economiques et de Gestion (UFR-SEG) de l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et l'Institut Français de Ouagadougou (IF-Ouaga). Quant aux consultations sur le net, elles ont utilisé le site de Google et surtout de Google Scholar. Ce travail documentaire a permis de constituer le prélude à la préparation de l'enquête de terrain en commençant par la pré-enquête.

La pré-enquête a consisté à l'exploration du champ d'étude afin de se faire une idée du public cible à l'aide non seulement de la carte du Burkina Faso comportant toutes les communes mais aussi de certains élus locaux notamment les maires. C'est ce travail préliminaire qui a permis d'aborder véritablement l'échantillonnage.

L'échantillonnage qui constitue une étape préalable de l'enquête de terrain à partir d'une population plus vaste ou population-mère (F. D. Giezendanner, 2012 ; M.Velmuradova, 2004). Cette population-mère est constituée de toutes les communes du Burkina Faso au nombre de trois cent cinquante (351) hormis les régions et les arrondissements. De ces 351 communes, un échantillon d'enquête de douze (12) communes a été retenu comme l'indique la carte ci-dessous.

*Carte 1 : Communes du Burkina Faso*



Source : K. E. Banaon, inspiré de l'IGB, 2021

Dans ces 12 communes, la personne identifiée pour répondre à notre questionnaire d'enquête a été la personne responsable des marchés publics ou PRM, chargée de préparer les appels d'offres aux côtés du maire de la commune. Le choix des communes est un choix aléatoire (M. Lugen, 2015 ; A. Pires, 1997), tandis que celui des PRM répond à un choix raisonné, car ce sont elles qui pilotent la commande publique dans toutes les communes du Burkina Faso. Enfin, le questionnaire d'entretiens a été élaboré à partir des objectifs fixés dans le travail de recherche et en fonction de l'échantillon constitué. Ce travail d'échantillonnage a permis préparer un questionnaire mixte d'enquête. Le questionnaire élaboré a mis l'accent sur les faiblesses en matière de description des offres en rapport avec la réalisation d'ouvrages publics. C'est ce questionnaire qui a permis de prendre contact avec le terrain pour les entretiens.

L'administration des entretiens s'est faite, notamment par téléphone pour entendre de vive voix les personnes retenues pour l'enquête, c'est-à-dire les PRM et établir la confiance compte tenu de la nature du secteur d'activités reconnu comme étant un secteur très touché par la corruption. Les entretiens ont été administrés par email. Le questionnaire a comporté des questions fermées à réponses dichotomiques (oui ou non) ou présentées sous forme de listes à choix multiples permettant d'obtenir des données aussi bien qualitatives que quantitatives, notamment sur la réalisation d'ouvrages publics. La collecte des données, à travers les différents outils utilisés, a fourni une banque de données qui ont été judicieusement traités.

### ***1.2. Traitement des données***

Le traitement des données comporte deux étapes essentielles. Il s'agit du dépouillement des informations collectées et de l'analyse des résultats de recherche.

Le dépouillement s'est effectué manuellement autour des différentes thématiques. Ainsi, de manière pratique, il a été procédé d'abord à un comptage et à la sommation de l'ensemble des réponses à l'aide de tableaux. L'approche de dépouillement des données quantitatives et qualitatives collectées a permis d'obtenir des données brutes qui ont alimenté les résultats de la recherche.

Quant à l'analyse des résultats d'entretiens, elle est fonction des thématiques de recherche avec des calculs de fréquence. Par rapport aux questionnaires, l'analyse s'est réalisée en rapportant les réponses à chaque question et à une variable prenant des valeurs multiples, pour rejoindre M. Lugen, (2015). Le contenu de cette analyse, présenté à la suite de chaque graphique, a permis de dégager les écarts et de confirmer ou infirmer les hypothèses émises à partir de notre problématique de recherche.

L'approche méthodologique adoptée à pour ce travail a donné des résultats avec des outils jugés appropriés en dépit des insuffisances certaines. Cependant, l'application de cette méthodologie a connu des difficultés. Il s'agit de difficultés liées notamment à la conciliation de la recherche avec les obligations professionnelles, à la maladie à Covid\_19 empêchant les regroupements et enfin l'éternelle question du financement pour ce travail de recherche. Au-delà de toutes ces

difficultés, l'approche méthodologique utilisée a permis d'atteindre des résultats qui méritent d'être présentés.

## 2. Résultats de recherche

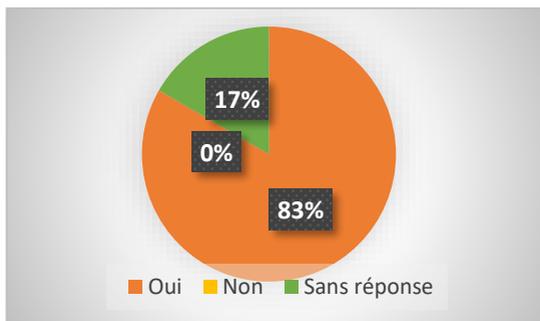
Les résultats obtenus sur les pratiques de description des offres d'ouvrages publics au sein de l'administration municipale des collectivités territoriales portent sur deux points essentiels. Le premier point porte sur la présentation des résultats tandis que le second s'attache à leur analyse.

### 2.1. Présentation des résultats

Les résultats de recherche sont issus des données quantitatives et qualitatives collectées sur le terrain. Ces résultats concernent l'existence des pratiques de formation et de motivation pour les agents municipaux ainsi que l'impact des pratiques de description des offres d'ouvrages publics aussi bien sur les agents municipaux que sur les ouvrages publics dans les collectivités territoriales au Burkina Faso.

Au sujet de l'existence des pratiques de la formation, sa vérification s'avère nécessaire. En effet, il s'agit de s'assurer que le maire de collectivité territoriale se soucie du renforcement des capacités des agents municipaux, notamment ceux en charge de la description des offres d'appel à concurrence des marchés publics. C'est ce qui justifie la question qui est de savoir si les agents bénéficient de formation professionnelle ? La réponse à cette préoccupation est traduite par le graphique 1 ci-dessous.

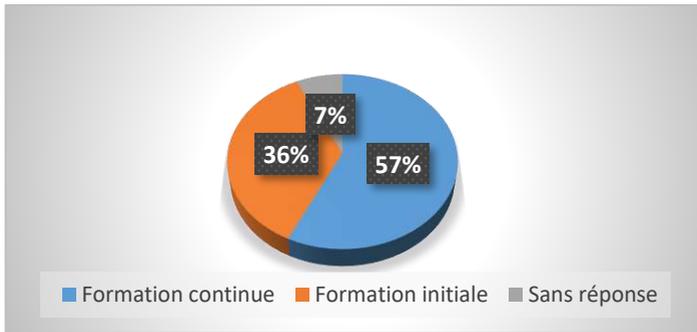
Graphique 1 : Existence de formations



Source : Nos enquêtes de terrain

L'existence de la formation pour les agents des services de marchés publics de l'administration municipale est effective. Cette effectivité est confirmée par 83 % de oui contre 17% des PRM interrogées. Les formations existent certes, mais sont-elles de quels types ? Cette question est de savoir si les formations dispensées répondent effectivement aux besoins des agents en charge des marchés publics. La réponse à cette question est traduite par le graphique 2 ci-dessous.

*Graphique 2 : Types de formation*

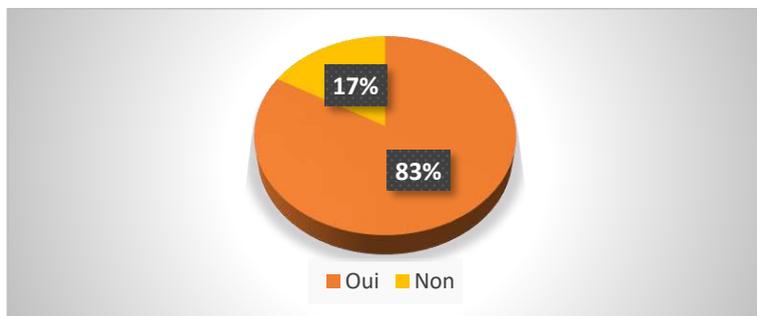


Source : Nos enquêtes de terrain

A travers ce graphique 2, le constat est que la formation existe et est marquée par la formation continue qui vient en première position avec 57,14% de réponses, suivie de la formation initiale 36 % sur les 12 PRM approchées. C'est dire que près des deux tiers (2/3) des agents des services des marchés bénéficient de la formation.

Quant à l'existence des pratiques de motivation, elle est une préoccupation pour les agents des collectivités territoriales. La question est de savoir si les agents municipaux des services des marchés publics sont motivés et de quelle manière. Il s'agit de savoir si la motivation est présente au sein de l'administration municipale et permet de se passer de la corruption. Les pratiques de motivations sont exprimées par le graphique 3 ci-dessous.

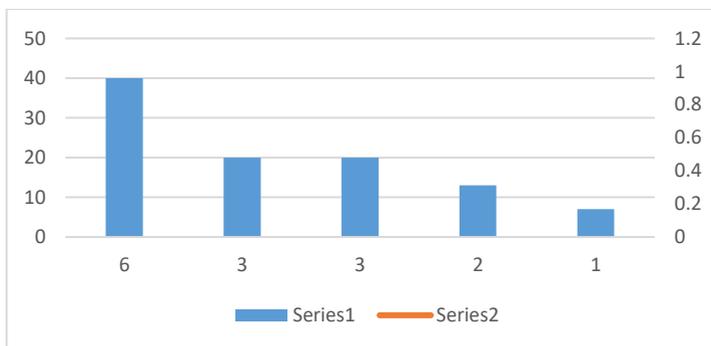
*Graphique 3 : Existence de pratiques de motivation*



Source : Nos enquêtes de terrain

L'existence de pratiques de motivation des PRM sur ce graphique montre que ces pratiques existent dans l'administration municipale. En effet, les 12 PMR le confirment à hauteur 83%). Les types de motivation sont présentés par le graphique 4 ci-dessous.

*Graphique 4 : Types de motivations des PRM*

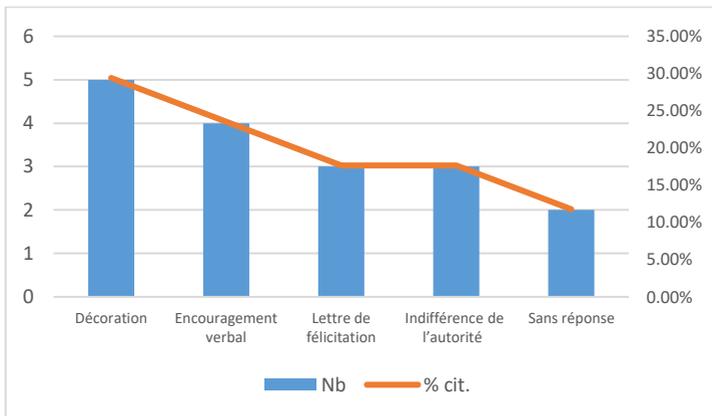


Source : Nos enquêtes de terrain

Les types de motivation présentés par le graphique 4 se classent comme suit : l'encouragement verbal arrive en tête avec 40% des opinions, suivi de la lettre de félicitation avec 20% de même taux que la décoration et 7% pour le cadeau. Quant à l'impact de la description d'ouvrages publics, il se mesure à travers les bonnes et mauvaises pratiques pour les agents municipaux et les ouvrages publics. Pour ce qui concerne les bonnes pratiques de

description des offres, leur impact sur les agents municipaux en charge des marchés publics est traduit par le graphique 5 ci-dessous.

*Graphique 5 : Impact des bonnes descriptions des offres sur les agents*

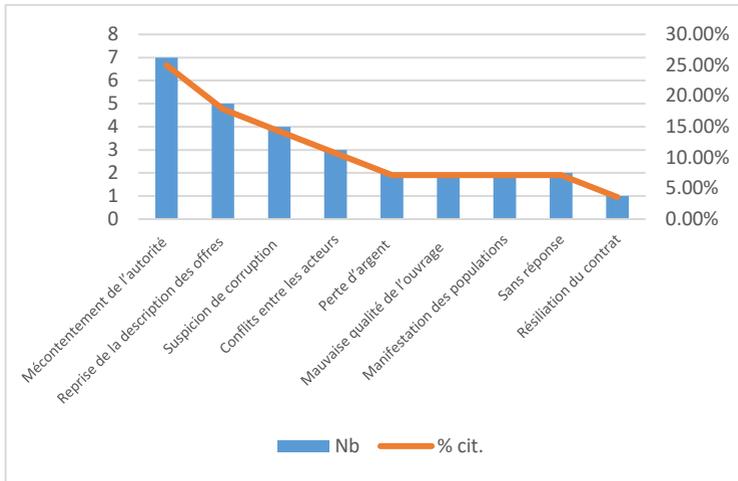


Source : Nos enquêtes de terrain

Les agents auteurs de bonnes pratiques de description des offres bénéficient de gestes de motivation tels que la décoration à hauteur de 29,41%, l'encouragement 23,53% et la lettre de félicitation pour 17,65%. Il s'ensuit une satisfaction générale pour la suite du processus de passation des marchés publics en matière de réalisation des ouvrages publics.

Pour ce qui concerne l'impact de la mauvaise description des offres sur les ouvrages, la réponse à la préoccupation posée permet de classer les éléments négatifs dans graphique 6 ci-dessous.

Graphique 6 : Impact des mauvaises descriptions des offres sur les ouvrages



Source : Nos enquêtes de terrain

A travers ce graphique, on enregistre 25% de mécontentement pour l'autorité municipale, 17,86% pour la reprise de la description des offres, 14,29% pour la suspicion de corruption, 10,71% de conflits entre les acteurs des marchés publics la perte d'argent, 3,57%, respectivement pour la mauvaise qualité de l'ouvrage, les manifestation des populations et la résiliation du contrat de marchés publics.

Tous ces éléments sur la description des offres d'ouvrages publics permettent d'alimenter une analyse.

### 2.2. Analyse des résultats

Notre analyse porte bien entendu sur les données recueillies sur la formation, la motivation et les pratiques de description des offres d'ouvrages publics.

Pour les pratiques de formation et de motivation, les résultats confirment leur existence, à plus des deux tiers (2/3) des 12 PRM interrogées, au bénéfice des agents en charge des marchés publics locaux. Cela signifie que l'autorité municipale a non seulement le souci de renforcer les compétences de ses agents mais aussi de les

motiver dans le cadre de l'atteinte des objectifs fixés. Cependant la question de la motivation est complexe. Des actes de motivations peuvent être bien appréciés au départ, et par la suite, être considérés insuffisants par les agents. Ainsi, la mauvaise description des offres d'ouvrages publics, peut se présenter, pour les agents municipaux, comme un outil déguisé de revendication qui permet de fouler au pied les compétences acquises lors des formations et le salaire à eux versé au profit de la corruption qui trouve son fondement dans l'appât du gain facile, immédiat et illégal. Ce comportement désastreux devient malheureusement la règle dans un contexte peint d'impunité totale et insultante pour d'honnêtes citoyens qui gagnent leur pain à la sueur du front.

Quant aux pratiques de description des offres, l'analyse de leur l'impact des mauvaises pratiques de description des offres sur les ouvrages publics apparaît plutôt négatif pour tout le processus de passation de marchés publics dans son ensemble. Cet impact se justifie par la reprise de la description des offres, la suspicion de corruption due à la mauvaise qualité de l'ouvrage. La corruption revêt plusieurs formes dont les dons, cadeaux ou avantages offerts aux fonctionnaires de collectivités territoriales. A la longue, le fonctionnaire de collectivité territoriale se détourne alors consciemment des valeurs et principes moraux et adopte de mauvais comportements qui nourrissent la corruption.

Au regard des résultats présentés suivis de l'analyse, il apparaît que la description des offres d'ouvrages publics sont à l'origine du succès ou de l'échec du processus de passation de marchés publics dans les collectivités territoriales. En effet, la mauvaise description des offres ne peut trouver sa justification dans le manque de formation et de motivation. Cette description, faite par les agents municipaux, engage finalement la responsabilité de toute l'administration municipale et en premier lieu le maire en tant que premier responsable à la fois de l'administration municipale et des marchés publics. A ce titre, une bonne ou mauvaise description des offres à concurrence a forcément un impact évident sur l'administration locale. À partir de la présentation et l'analyse de notre travail, nous voulons engager une discussion sur ses apports et limites en termes de lutte contre la corruption dans l'administration municipale au Burkina Faso.

### 3. Discussion

La réflexion discursive porte sur les apports et limites aussi bien de la méthodologie et que des résultats de recherche.

#### *3.1. Apports et limites de la méthodologie et des résultats*

Sur le plan méthodologique, les apports de la méthodologie mettent l'accent sur la revue de littérature et les entretiens. Ainsi, la revue de littérature a permis de cerner les différents aspects du thème, notamment les concepts d'éthique et de corruption. Les entretiens administrés ont produit des réponses quantitatives ou qualitatives. Ils ont permis une meilleure analyse de l'information recueillie, d'approfondir des données, de les comparer et de tirer les éléments essentiels et pertinents pour la suite du travail. Quant aux limites méthodologiques, c'est surtout l'absence de documentation spécifique consacrée aux fonctions de marchés publics du fonctionnaire municipal. Au niveau des entretiens, la limite essentielle se traduit par le manque de contact physique direct entre les PRM et nous-même en tant qu'enquêteur, ce qui a créé un climat de méfiance et retardé quelque peu la collecte des données. En rappel, l'administration des entretiens s'est faite à l'aide du téléphone et de l'email.

Sur le plan des résultats, les apports se résument à la découverte des pratiques de formation, motivation et de description des offres d'ouvrages aussi bien bonnes que mauvaises. Sur le plan des bonnes pratiques, l'apport des résultats c'est d'avoir permis de connaître les actes de motivation au profit des agents de collectivités territoriales. Ainsi, des agents des services des marchés publics de collectivités territoriales reçoivent des décorations, encouragements et des félicitations. Cependant, l'indifférence de l'autorité municipale face à des actes jugés méritoires est marquante. Cette situation favorise des actes de corruption entraînant la mauvaise qualité des prestations. Il s'agit là d'un manque de reconnaissance au travail par la hiérarchie managériale incarnée par le maire. Or l'absence de reconnaissance se traduit par le manque de confiance en soi-même et dans le travail (P. Medina-Aguerreberre, 2013). Concernant les mauvaises pratiques de description des offres d'ouvrages publics, les résultats obtenus, en termes d'apport, permettent de noter un impact négatif sur le processus de passation des marchés publics dans leur ensemble en termes surtout

de corruption. Quant aux limites des résultats de la recherche, elles se situent à deux niveaux essentiellement. Le premier niveau concerne les maires que nous avons pu rencontrer lors de nos enquêtes sous prétexte qu'ils sont suffisamment représentés par les PRM et que la maladie à covid\_19 interdit les contacts. Au niveau des agents municipaux, la raison avancée pour nous éviter est qu'ils sont non seulement moins nombreux mais aussi peu imprégnés des questions de marchés publics. Il est vrai que les informations collectées auprès des PRM ont produit des résultats satisfaisants, cependant, la rencontre des maires aurait pu apporter plus d'éclairage aux thématiques abordées notamment sur la question de la corruption dans les marchés publics locaux. Justement, dans le cadre de notre thème, nous choisissons d'insister sur la corruption en termes de recommandations pour rendre l'administration municipale plus saine et respectueuse des valeurs républicaines dans le cadre du processus de passation des marchés publics.

A partir des résultats de cette discussion, essayons de vérifier notre hypothèse principale en passant par les deux hypothèses secondaires. Ainsi, en partant de la première hypothèse secondaire qui doute de l'existence de formation et de motivation, le constat est qu'il existe bel et bien des pratiques de formation et de motivation pour le compte des agents des services des marchés publics dans l'administration municipale. Cette hypothèse secondaire est donc infirmée. Quant à la seconde hypothèse, les éléments présentés démontrent que la description des offres, bien entendu, la mauvaise, a un impact négatif aussi bien sur les agents de l'administration municipale que sur les ouvrages publics à réaliser ou déjà réalisés. Cette situation permet de confirmer la cette hypothèse secondaire. Au regard de ces deux hypothèses secondaires, voyons l'hypothèse principale qui est que la description des offres de marché publics développe la corruption dans l'administration publique locale. En effet, il apparaît clairement que le manque de formation et de motivation ne saurait justifier la multiplication des erreurs de description des offres d'ouvrages publics. Ces erreurs récurrentes s'expliquent visiblement par une volonté délibérée de créer des anomalies qui font le lit de la corruption volontairement entretenue par les agents municipaux pour sauvegarder leurs intérêts propres. Cette situation confirme notre

hypothèse qui est que la description, au regard de ses conséquences multiples et dramatiques, entretient la corruption.

Finalement, les résultats de notre thème de recherche montrent clairement que les pratiques de formation et surtout l'absence de motivation ne sauraient justifier les anomalies provoquées par la mauvaise description des offres des marchés publics. Pourtant les conséquences de ces pratiques sont désastreuses non seulement pour les agents en charge des marchés publics, sur les ouvrages publics mais aussi sur le maire et l'image de la commune. Ainsi, sous le manteau du manque de motivation, ces anomalies deviennent parfois des moyens détournés pour alimenter la corruption dans les marchés publics. Dans ce cas, la question de l'éthique dans les pratiques de l'administration municipale apparaît en filigrane en matière de lutte contre la corruption dans les marchés publics locaux. Cette situation mérite qu'on s'y penche avec une esquisse de pistes de recommandations.

### ***3.2. Recommandations***

La lutte contre la corruption nécessite des moyens dont la mise en place d'un code d'éthique. Les relations entre l'éthique et la corruption au sein de l'administration publique locale nous invitent à les aborder sous un angle stratégique du développement local. Avant de traiter la question de l'éthique, faisons l'état des dispositifs de lutte contre la corruption. Les dispositifs de lutte contre la corruption sont d'ordres institutionnels, administratifs et juridiques aussi bien aux niveaux international, régional que national (I. A. Ardigo, 2019 ; P. Broda, 2015 ; S. A. V. Schütte Jennett & P. Jahn, 2016). Dans notre démarche, nous allons insister sur les institutions nationales de lutte contre la corruption au Burkina Faso qui sont : les dispositifs institutionnels étatiques comme le ministère de la justice, la cour des comptes, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) ; les organisations de la société civile (OSC) tel le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) ; les dispositifs juridiques comme la Politique nationale de lutte contre la corruption et son plan d'action adoptés le 26 juin 2013, la loi n°04-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption, la loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de

l’Autorité supérieure de contrôle d’Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC), le décret N° 015-1260/PRES-TRANS/PM/MEF du 09 novembre 2015 portant code d’éthique et de déontologie de la commande publique, le décret N°2015-1260/PRES-TRANS/PM/MEF du 09 novembre 2015 portant code d’éthique et de déontologie de la commande publique.

Ces dispositifs sont certes importants, mais leur application demande encore une certaine organisation et une volonté politique au regard de l’ampleur de la corruption qui mine toutes les administrations, notamment municipales. En effet, c’est une illusion de penser que des réformes législatives ou institutionnelles peuvent à elles seules éradiquer la corruption Afrique et surtout dans l’administration des collectivités territoriales comme le soutiennent, du reste, G. Blundo & W. E. Van Beek (2002). L’éradication de la corruption, surtout au sein des administrations publiques locales, est une œuvre de longue haleine. C’est la raison pour laquelle cette lutte doit être appuyée par tous les moyens dont un dispositif éthique pour aider à construire une gouvernance locale vertueuse, gouvernance définie comme « la capacité des institutions et des décideurs politiques à assurer et mettre en œuvre un environnement économique favorable qui soutient et encourage les activités de production, d’accumulation et d’acquisition des compétences et de transferts des technologies » (Pierre Hamel, cité par A. Mtiraoui (2020, p.8). Donc, dans le cadre de la poursuite de cette lutte anti-corruption, l’élaboration d’un code d’éthique nous paraît opportune.

L’éthique se présente comme un élément constitutif de tout travail de service public. C’est pourquoi elle devient incontournable pour les services publics, notamment dans ceux des marchés publics locaux. Il s’agit de faire du fonctionnaire municipal, un citoyen qui agit dans le respect des valeurs en termes de code de conduite. Pour ce faire, la mise en place d’un code d’éthique professionnelle doit être inclusive dans un débat participatif. Le processus d’élaboration de ce code doit suivre des étapes qui sont :

- Le diagnostic des pratiques d’éthique ;
- La rédaction du code d’éthique ;
- L’adoption du code d’éthique en conseil municipal ;
- La formation en éthique ;

- La publication et l'application du code d'éthique ;
- L'évaluation de l'application du code d'éthique.

Il est souhaitable que le contenu du code d'éthique, en tant qu'outil de lutte contre la corruption, tienne compte des valeurs fondamentales comme la loyauté, la conformité, la transparence, la responsabilité, la satisfaction, la qualité, l'effort, le courage et surtout l'intégrité en tant que référence fondamentale en matière d'éthique aussi bien professionnel que social (D. Hänni, 2019 ; Ren-Lac43, 2015 ; S. Mercier, 2002). Il s'agit, à travers cette démarche, de forger le comportement d'agents municipaux qui s'approprient un certain nombre de valeurs en tant que repères de bonne conduite individuelle et collective au sein de la collectivité territoriale. Ainsi, l'agent communal doit être professionnel et satisfaire ses obligations par l'application stricte des règles d'éthique sous peine de sanctions non toujours souhaitables comme le souligne, du reste, D. Girard (2012). L'application des sanctions doit être ferme afin de faire comprendre au travailleur municipal que, dans toutes ses relations professionnelles, il doit respecter aussi bien ses collègues de service, les clients, les fournisseurs, les investisseurs que la population en général et manifester son engagement à son institution qu'est la collectivité territoriale. Ce comportement impacte non seulement son comportement et sa propre image mais aussi développe en lui l'estime de soi qui suscite de la motivation, pour rejoindre (R. Duc, 2019). Le fonctionnaire municipal doit être une personne intègre, dévouée, impartiale et discrète qui dépersonnalise la fonction administrative, défend l'éthique professionnelle permettant de lutter efficacement contre la corruption surtout dans les marchés publics locaux. De ce point de vue, l'adoption de l'éthique en milieu professionnel signifie que les règles professionnelles que s'impose l'administration municipale doivent pouvoir assurer aussi bien l'intérêt individuel que l'intérêt collectif, avertit (J. Ward, 2009). Tout écart de comportement doit être sanctionné de manière ferme et impartiale, car c'est le refus délibéré de sanctionner qui fait le nid de la corruption.

Au regard de ce qui précède en matière de lutte contre la corruption, l'administration municipale a besoin de tous les acteurs pour réussir.

---

<sup>43</sup> REN-LAC: Réseau national de lutte anti-corrupption

Parmi ces acteurs, il y a, bien entendu, les agents municipaux mais également les élus locaux garant de la réussite des projets surtout d'ouvrages publics, les organisations de la société civile (OSC), la population locale à la fois électrice et éligible dans le cadre du processus de décentralisation et, enfin, l'Etat, en tant que régulateur des actions de développement local. S'agissant de l'Etat, il doit faire preuve d'une volonté politique dans le cadre de la lutte contre la corruption, notamment dans l'administration municipale. Il doit susciter et participer activement à l'élaboration et l'application du code d'éthique comme boussole de bonne gouvernance locale avec comme pilier opérationnel local un corps spécifique aux gestionnaires des marchés publics au sein de l'administration des collectivités territoriales.

## Conclusion

L'administration municipale a le devoir de résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les populations locales. Parmi les problèmes à résoudre, demeure la réalisation d'ouvrages publics qui s'insère dans le processus de passation des marchés publics dans le respect de la loi en la matière. Dans ce processus, figure en bonne place, la description des appels d'offres à concurrence qui doit répondre aux défis majeurs de qualité et de quantité. Malheureusement, cette description est souvent mal exécutée, ce qui a pour conséquence essentielle la mauvaise qualité des livrables, imputable, à tort ou à raison, aux autorités locales jugées corrompues. Il s'agit donc, à travers ce travail, d'aider les collectivités territoriales du Burkina Faso à trouver les voies et moyens pour éradiquer la corruption en leur sein, notamment dans le domaine des marchés publics, en vue de répondre convenablement aux besoins, surtout en ouvrages publics, des populations locales. Pour atteindre les résultats escomptés, nous avons utilisé une approche méthodologique de recherche.

L'approche méthodologique est basée essentiellement sur la collecte de données avec des outils comme la revue de littérature, les entretiens et leur traitement effectué à l'aide du dépouillement et de l'analyse. Les informations ont été recueillies auprès de notre échantillon composé des gestionnaires des marchés publics ou PRM dans douze

(12) communes sur 351 communes que compte le Burkina Faso. Ces PRM sont les principaux collaborateurs des maires en matière de passation des marchés publics dans les collectivités territoriales. Ce travail de collecte et de traitement a produit des résultats.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus portent sur l'existence de la formation, le degré de motivation des agents municipaux ainsi que l'impact des pratiques de description des offres d'ouvrages publics dans les collectivités territoriales. Ainsi, la formation et la motivation devant mobiliser les agents au travail, reste certes dérisoire et banalisée à travers quelques cadeaux insignifiants, mais elles sont une réalité. Donc, le manque de formation et de motivation ne saurait véritablement justifier la corruption qui gagne du terrain. A regarder de près, il apparaît une volonté manifeste des agents des services de marchés publics de créer, à travers la description des offres, les conditions pour entretenir la corruption au gré de l'appât du gain facile. Cette situation est aggravée par l'absence d'éthique professionnelle capable de contraindre les agents municipaux à satisfaire consciencieusement leurs obligations professionnelles. Ainsi, l'affairisme et le clientélisme deviennent alors la règle. Ce tableau sombre, en matière de corruption dans les marchés publics locaux, interpelle tout un chacun. En effet, il s'agit d'aider les collectivités territoriales à être de véritables leviers du développement local durable fait de valeurs éthiques solides au profit des citoyens locaux. Les résultats ainsi présentés comportent certes des apports mais aussi des limites à préciser.

En termes d'apports, la méthodologie, à travers, la revue de littérature et les entretiens, ont permis de cerner notamment le concept de corruption. Ils ont mis en évidence les liens existants entre la description des offres d'ouvrage et la corruption qui est de plus en plus consciemment entretenue pour satisfaire des besoins individualistes. Quant aux résultats, nous avons pu mesurer l'impact des pratiques de description des offres sur les agents municipaux et les ouvrages publics. En termes de limites, il y a lieu de noter, sur le plan méthodologique, le manque de documents spécifiques aux fonctions de gestionnaires de marchés publics. Une autre limite méthodologique, c'est le manque de contact physique avec les personnes interrogées créant parfois un climat de méfiance entre l'enquêteur, c'est-à-dire nous-même, et la personne interviewée. Les

limites des résultats, elles se résument essentiellement au fait de n'avoir pas pu rencontrer les maires pour les entendre sur les préoccupations soulignées dans notre thème. Au regard des apports et limites évoqués, des recommandations peuvent être faites à l'endroit des acteurs intervenant dans le domaine des marchés publics au Burkina Faso.

En matière recommandation, la démarche adoptée se veut prospective et holistique en matière de lutte contre la corruption. Ainsi, il est apparu opportun de rappeler l'existence des dispositifs institutionnels et juridiques et d'insister sur leur application effective. En appui à ces dispositifs, les administrations locales doivent procéder à l'élaboration d'un code d'éthique inclusif solide avec des sanctions dissuasives. Pour ce faire, il est nécessaire que l'Etat, garant de la gouvernance, affiche une volonté politique pour engager les collectivités territoriales dans la voie de la responsabilisation et du développement local qui préserve l'intérêt général. Pour réguler le domaine des marchés dans l'administration, un corps des gestionnaires des marchés publics doit être créé. Il s'agit de forger une administration municipale débarrassée de la corruption et animée par des agents intègres au service des générations présentes et futures. C'est donc sur la défense des valeurs capitales qui préservent l'éthique et luttent contre la corruption que doit porter désormais notre attention en matière de renforcement des capacités professionnelles de l'administration municipale et la gouvernance locale au Burkina Faso.

## Références bibliographiques

Ardigo Iñaki Albisu (2019), *Burkina Faso: Overview of corruption and anti-corruption*, Transparency International.

Arcp (2017), *Rapport d'évaluation de la performance des acteurs du système de la commande publique*, Ouagadougou, Burkina Faso.

Armp (2013), *Rapport d'activités*, Ouagadougou, Burkina Faso.

Blundo Giorgio et VAN BEEK Walter EA (2002), *Synthèse de l'atelier « Corruption et bureaucratie »* Report of workshop" Corruption and Bureaucracy", *Bulletin de l'APAD*, no 23-24.

Broda Philippe (2015), *La perception de la corruption : une autre perception* », Éthique et économique= Ethics and economics, vol. 12, no 1.

Courade Georges (2014), *Les Afriques au défi du XXIème siècle: géopolitiques subsahariennes*, Paris : Belin, Mappemonde.

Duc Raphaël (2019), *La place et l'évolution des valeurs et de l'éthique dans le travail social aujourd'hui*, Doctoral dissertation, Haute Ecole de Travail Social–HES·SO//Valais-Wallis.

Giezendanner François Daniel (2012), *Taille d'un échantillon aléatoire et marge d'erreur*, Instruction Publique, Culture et Sport, vol. 7.

Girard Diane (2012), *Le professionnalisme et l'éthique au travail*, Relations Industrielles/Industrial Relations, vol. 67, no 3, p. 540-542.

Hänni Dominique (2019), *Vers un principe d'intégrité de l'administration publique – La prévention de la corruption en droit administratif*, «Collection Genevoise» Genève/ Zurich 2019, Schulthess Éditions Romandes.

Ky Abraham (2010), *Décentralisation au Burkina-Faso : une approche en économie institutionnelle*, Thèse de doctorat, Université de Fribourg.

Lautman Jacques, Moulin Raymonde (1970), *La commande publique d'architecture*, Sociologie du travail, vol. 12, no 4, p. 393-415.

Lavallée Emmanuelle (2006), *Corruption et confiance dans les institutions politiques : test des théories fonctionnalistes dans les démocraties africaines*, Afrique contemporaine, vol. 220, no 4, p. 163-190.

Lugen Martine (2015), *Petit guide de méthodologie de l'enquête*, Repéré à [http://igeat.ulb.ac.be/fileadmin/media/publications/Enseignement/Petit guide de me%CC, 8](http://igeat.ulb.ac.be/fileadmin/media/publications/Enseignement/Petit_guide_de_me%CC,8), consulté le 02/8/2023.

Medina-Aguerreberre Pablo (2013), *Le rôle de la communication dans l'éthique organisationnelle*, Communication. Information médias théories pratiques, vol. 31, no 2.

Mercier Samuel (2002), *Une typologie de la formalisation de l'éthique en entreprise : l'analyse de contenu de 50 documents*, Revue de gestion des ressources humaines, vol. 43, no 1, p. 34-49.

Mtiraoui Abderraouf Ben Ahmed (2020), *La corruption entre l'aspect institutionnel économique et l'aspect social à travers la gouvernance*, Faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse-Tunis.

Nafzaoui Mohammed Achraf, Belakbira Faycel, Kobiyyh Miloudi (2020), *La pratique de l'éthique et la performance de l'entreprise*, Revue Internationale du Chercheur, vol. 1, no 1.

Pires Alvaro (1997), *Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique*, La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques, vol. 169, p. 113.

Ren-Lac (2015), *Rapport étude sur les valeurs éthiques et civiques contre la corruption au Burkina Faso*, Ouagadougou, Burkina Faso.

Sanga Pema Yetiboca, 2016, *L'amélioration du système de passation des marchés publics à la contribution de la performance de la gestion des projets au Bénin*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi.

Schütte Sofie Arjon, Jennett Victoria, Jahn Philipp (2016), *Cartographie des outils de lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire* », Numéro U4.

Velmuradova Maya, 2004, *Epistémologies et méthodologies de la recherche en Sciences de gestion*. Note de synthèse. Thèse de doctorat, USTV.